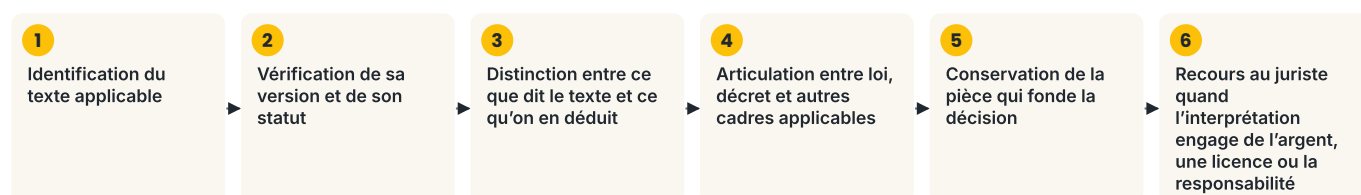


Une source fiable permet de savoir où commence l'interprétation.

Toute obligation citée porte l'état de sa source. Six gestes conduisent du texte applicable à la décision ; cinq états de source déterminent l'usage possible d'un document.

LES SIX GESTES DE LA DISCIPLINE



L'ÉCHELLE D'ÉTAT DES SOURCES	CE QUE C'EST	USAGE POSSIBLE
1 Source primaire lisible et vérifiée	Texte officiel ou pièce émise par l'autorité, version et statut confirmés	Citable, et conservable comme fondement
2 Primaire, édition à archiver	Source authentique	L'archivage de l'édition exacte en facilite l'usage
3 Articulation à confirmer	Plusieurs dispositions se combinent, ou leur portée appelle une interprétation	Un écrit correspondant sécurise toute décision engageante
4 Source institutionnelle à recouper	Page ou document institutionnel proche du texte en vigueur	Un rapprochement avec le texte en vigueur précède son usage comme fondement
5 Source secondaire ou privée	Presse, cabinet, base commerciale, annuaire ou commentaire	Orienté la recherche, sans remplacer la source primaire

LA CHAÎNE DE PREUVE



COMMENT I IRE

Repères de gestion : l'échelle et la chaîne de preuve relèvent de l'organisation interne, non d'un texte. Elles transforment la veille juridique en processus vérifiable : quel document a été lu, quelle interprétation a été retenue, qui l'a validée, et quand intervient la prochaine vérification.

REPÈRES

Une page web évolue et un fichier peut être remplacé sans que son adresse change : la version consultée s'archive avec sa date.

Un registre sans propriétaire devient rapidement une archive morte : chaque famille de règles reçoit un responsable et une fréquence de relecture.

La loi n° 11-16 est publiée dans son édition officielle française au Bulletin officiel n° 6750 du 7 février 2019.

Le risque est de confondre existence, authenticité, actualité et portée d'une source.

SOURCES

Guide 09 « Sécurisation juridique », Collection CNT Référentiel Vivant, version 1.1, octobre 2026 — ouverture et chapitre 1 « Ce qui s'applique, et dans quel état vous pouvez le lire » (1.1 à 1.3) ; outil 1, registre d'état des sources.

EN UNE PHRASE

Le premier risque juridique tient souvent à la mauvaise version de la bonne règle.